

**Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance démocratique
DAPG**

TERMES DE REFERENCE

Appel à communications sur la lutte contre la désinformation en Francophonie

Thématique : l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Paris, le 08/07/2022

Appel à communications sur la lutte contre la désinformation en Francophonie

Thématique « Éducation aux médias et à l'information »

Date limite d'envoi des propositions de communications : 15 août 2022

1. Contexte

Dans le but de valoriser la recherche francophone sur la désinformation et les moyens d'y faire face, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance un appel international à propositions pour la publication de dix communications francophones sur la thématique de l'éducation aux médias et à l'information.

Cet appel s'inscrit dans le cadre de son projet-phare « lutte contre la désinformation » et particulièrement de ses volets « sensibiliser et protéger les publics » et « encourager la recherche francophone et la diffusion des connaissances sur la désinformation ». [Ce projet-phare](#) a été initié en 2021 par l'OIF en réponse aux défis que posent, au sein de notre espace, les désordres de l'information et leurs conséquences sur la vie quotidienne des citoyens, la cohésion sociale, la qualité du débat public et l'intégrité des processus démocratiques.

2. Problématique

La thématique générale de cet appel à communications est dédiée à l'éducation aux médias et à l'information. L'UNESCO définit l'éducation aux médias et à l'information (EMI) comme « *un ensemble de compétences interdépendantes qui aident les individus à maximiser les avantages et à minimiser les effets néfastes du numérique et de la communication. L'Éducation aux médias et à l'information couvre les compétences permettant aux individus de s'engager de manière critique et efficace dans l'information, d'autres formes de contenu, les institutions qui facilitent l'information et divers types de contenu, et l'utilisation judicieuse des technologies numériques. Les capacités dans ces domaines sont indispensables pour tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur origine.* »¹. Le Conseil de l'Europe la définit comme « *la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes* » (2009/625/CE).

Le choix de la thématique de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour cet appel à communications est motivé par la nécessité, voire l'urgence, de renforcer les dispositifs de prévention et de sensibilisation des publics à l'ère numérique. En effet, l'usage, de plus en plus répandu des réseaux socio-numériques permet de connecter des individus et de donner accès à de nombreux contenus, en même temps qu'il entraîne parfois une diffusion massive de

¹ <https://www.unesco.org/fr/communication-information/media-information-literacy/about>

fausses informations. Les citoyens du monde sont de plus en plus connectés et les données fournies par le rapport Digital Report 2022 l'attestent : sur 7,91 milliards d'individus dans le monde, on recense 4,95 milliards d'internautes. Le rapport précise que 92,1 % des internautes surfent sur le web à partir d'un mobile et que le monde compte 5,31 milliards de mobinautes et 4,62 milliards d'utilisateurs actifs des réseaux sociaux. Enfin, l'on passe en moyenne 6h58mn par jour sur Internet.

Le constat est donc établi que les citoyens sont de plus en plus exposés aux flux d'informations produits par des plateformes numériques qui leur offrent la possibilité de réagir, d'intervenir, de publier et d'échanger des informations en temps réel. Dans ce contexte, l'EMI doit permettre de développer les connaissances et les compétences susceptibles d'aider les individus à utiliser avec discernement tous les moyens d'information et de communication.

Principale consommatrice de ces flux d'information sur les réseaux sociaux, la jeunesse – dont on dit qu'elle est née avec ces nouveaux outils (*digital natives*) – semble représenter une cible privilégiée des désordres de l'information. Davantage vulnérables et exposés aux risques de manipulation et d'addiction, mais aussi, parfois, à différentes formes d'atteinte à la vie privée, les jeunes, qu'ils soient scolarisés ou pas, n'ont pas toujours le recul nécessaire et les outils intellectuels requis pour exploiter de manière pertinente, critique et réfléchie, ces nouveaux supports numériques. C'est pourquoi l'EMI, même si elle reste utile à toutes les couches de la population, l'est encore plus pour les catégories plus jeunes, surtout si l'on considère qu'ils sont nés et ont grandi avec les nouvelles technologies et que celles-ci font partie intégrante de leur vie. En effet, les (nouveaux) médias sont aujourd'hui au cœur des mécanismes de socialisation des adolescents (Divina Frau-Meigs, 2011).

A l'échelle du monde, l'EMI présente des réalités très disparates. Dans l'hémisphère Nord, et particulièrement au sein de l'espace européen, la prise de conscience de son importance, matérialisée par son implémentation dans le système scolaire, est très ancienne, et elle va en s'accroissant. En France, le Centre pour l'Éducation aux Médias et l'Information (CLEMI) chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif, existe depuis 1983 et, dans le secteur de l'éducation populaire, l'association APTE, fondée en 1986 (devenue MEDIAPTE en 2013), propose des outils et des dispositifs pédagogiques originaux pour développer une éducation aux médias pour tous. En Belgique, depuis 2009, il existe un Conseil supérieur de l'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au Canada, le réseau « éducation et médias », qui s'adresse tant aux enseignants qu'aux parents, offre des « trousseaux pédagogiques » destinés à développer l'esprit critique des jeunes à l'égard des médias. Beaucoup plus au Nord de l'Europe, dans les pays scandinaves, notamment en Finlande, l'EMI est entrée dans les usages depuis des années. Dans d'autres pays, elle se pratique de manière différente : au Royaume-Uni par exemple, les sites web Kidsmart et MediaEd aident jeunes et enseignants à naviguer sur les sites de réseautage social en toute sécurité. D'autres pays, comme l'Autriche, ont érigé des services spécialisés dans l'EMI au sein de leurs ministères de l'Éducation.

Sur un autre registre, depuis quelques années, nombre de projets à dimension internationale ont germé autour du concept d'éducation aux médias, tel que YouVerify, développé notamment par Savoir*Devenir avec l'appui de l'OIF. Ces projets ont en commun de viser à développer, à travers l'EMI, chez les citoyens, notamment les plus jeunes, un esprit critique parfois par des voies inédites telles que la ludolittératie, c'est-à-dire la lecture critique de supports médiatiques (Bonvoisin, Culot, 2015).

Dans les pays du Sud, notamment dans des contextes africains dans lesquels la discipline émerge à peine et où les politiques publiques sont balbutiantes (Corroy, 2018), la jeunesse est peu (et trop tardivement) éduquée à un usage raisonné des médias, dans un continent qui accuse encore un certain retard en terme de connectivité : si, dans le monde, le nombre de personnes non connectées à Internet est passé pour la première fois sous la barre des 3 milliards en 2022, près de 840 millions d'entre elles habitent en Afrique.

Selon l'UNESCO, en 2022, seuls 24 pays à travers le monde, ont pris des mesures pour élaborer une politique et une stratégie nationales sur l'EMI. Dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, les pratiques sont souvent non documentées, les initiatives politiques dans le domaine de l'EMI font défaut, particulièrement en milieu scolaire et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias doit être encouragée.

3. Objectifs

L'objectif principal de cet appel international à propositions est de valoriser des recherches et travaux francophones sur l'éducation aux médias et à l'information et de diffuser des connaissances issues de différents horizons géographiques et culturels à ce sujet. Plus particulièrement, cet appel à propositions vise à permettre une meilleure compréhension des enjeux, des réalités et des expériences d'éducatrices aux médias et à l'information dans la diversité des contextes francophones. **Les propositions visant à mettre en relief des enjeux, des réalités et des expériences au niveau local sont donc vivement encouragées**, à travers des états des lieux, mais aussi des analyses, des pistes de réflexion, des recommandations et des perspectives.

Des propositions sont attendues de la part de chercheurs (quelle que soit la discipline : sociologie, sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, psychologie, sciences politiques, informatique, etc) et aussi de la part de praticiens (médiateurs, acteurs associatifs, porteurs de projet en EMI, journalistes, bibliothécaires, etc)

4. Axes thématiques

Les propositions qui seront retenues dans le cadre de cet appel devront aborder le sujet à travers l'un des 3 axes thématiques :

- ✓ Les pratiques informationnelles et d'éducation aux médias ;
- ✓ Les politiques publiques ;
- ✓ La recherche de nature universitaire dans le domaine de l'EMI

Axe 1 : les pratiques informationnelles

Comment et avec quels outils les jeunes reçoivent-ils les informations ? Ont-ils le recul nécessaire pour déceler les manipulations de l'information ? Comment s'approprient-ils les informations qu'ils reçoivent et comment les réutilisent-ils ? Comment et à quoi faut-il éduquer les jeunes ? Quels sont les usages et les pratiques déterminant une approche spécifique d'EMI ? Comment les phénomènes de désinformation ont-ils contribué à modifier les approches d'EMI ? Comment et avec quels outils les jeunes reçoivent-ils les informations ?

Ont-ils le recul nécessaire pour déceler les manipulations de l'information ? Comment s'approprient-ils les informations qu'ils reçoivent et comment les réutilisent-ils ? Quels outils sont mobilisés dans les pratiques d'EMI ? Quelles sont les tendances actuelles des pratiques dans le domaine de l'éducation aux médias ? Existe-t-il des spécificités francophones ? Les pratiques sont-elles les mêmes au Nord et au Sud ? Quels sont les critères qui les différencient ? Quelles expériences locales réussies pourraient être dupliquées dans d'autres contextes ?

Axe 2 : Les politiques publiques

Dans quels pays francophones existe-t-il des politiques publiques d'EMI performantes et pour quelles raisons ? Quelles sont les facteurs favorisant ou handicapant l'adoption de politiques publiques en matière d'EMI ? Quels sont les paramètres à prendre en compte pour la définition d'une politique d'EMI efficace ? Existe-t-il des spécificités culturelles et/ou sociologiques à prendre en compte dans cette définition ? Faut-il confier l'éducation aux médias à des organismes publics ou à des acteurs privés ? Faut-il limiter les projets d'EMI aux acteurs de l'éducation formelle ou l'élargir aux acteurs de l'éducation non formelle et/ou informelle ? L'accentuation des désordres de l'information, particulièrement de la désinformation en particulier, a-t-il modifié les approches de l'EMI dans les politiques publiques ?

Axe 3 : la recherche

Existe-il une recherche dans le domaine de l'EMI ? Quel est l'état réel de cette recherche ? De quelle nature est cette recherche ? Qui en sont les promoteurs ? Les conditions sont-elles réunies pour la favoriser ? Comment stimuler la création de structures de recherche dans le domaine de l'EMI ? Les établissements d'enseignement supérieur sont-ils en mesure de développer l'EMI ? Comment ? Avec quels acteurs ? Avec quels outils pédagogiques ? La recherche dans le domaine de l'éducation aux médias est-elle suffisamment ancrée dans la réalité quotidienne des pays ? Est-elle corrélée aux pratiques et aux politiques en matière d'EMI ? Cette recherche peut-elle améliorer les pratiques et favoriser l'innovation dans les politiques publiques d'EMI ?

4. Modalités de soumission, de sélection, d'évaluation et de publication

Soumission

Les personnes intéressées pourront transmettre à Tidiane DIOH, Spécialiste de programme à l'OIF (tidiane.dioh@francophonie.org) sous forme de fichier word :

- une courte biographie comprenant prénom, nom, pays de résidence ou nationalité, numéro de téléphone, adresse électronique, fonction, et, éventuellement laboratoire, université de rattachement;
- Une courte liste des travaux et publications pertinents menés dans le domaine de la lutte contre la désinformation et, *a fortiori*, de l'éducation aux médias et à l'information ;

- 7 mots-clefs ;
- Une proposition de communication de 650 mots qui indique clairement la ou les idées principales qui seront développées dans l'article, le cadre théorique de la réflexion proposée ainsi que la méthodologie employée pour l'analyse.

Sélection

Les propositions seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Pertinence des travaux et publications menés au regard de l'appel à communication ;
- Conformité de la proposition à la thématique générale de l'appel à communication aux axes définis ;
- Capacité de la proposition à répondre à la problématique ainsi qu'aux enjeux de la lutte contre la désinformation et de l'éducation aux médias et à l'information dans l'espace francophone, particulièrement au niveau local ;
- Clarté et rigueur de la proposition en termes de rédaction et de méthodologie.
- Les contributions émanant de chercheurs devront répondre aux critères suivants : présentation du cadre conceptuel et de la méthodologie; analyses qui s'appuient sur un corpus clairement délimité, y compris des données empiriques ;
- Les travaux des praticiens devront répondre aux critères suivants: développement d'une réflexion à partir des expériences menées, aspect analytique et non pas simplement descriptif.

Les contributions devront être présentées sous la forme d'un court texte de valorisation des recherches menées ou en cours ou des actions de terrain, d'une longueur de 10 000 à 15 000 caractères (espaces compris), police Helvetica 12, interligne 1. Les consignes générales de présentation seront communiquées ultérieurement aux auteurs.

Les propositions qui auront été sélectionnées par le comité scientifique (cf. point 6) seront publiées selon le calendrier figurant au point 5.

Dix (10) propositions de communications seront sélectionnées par les membres du comité scientifique (cf. point 6).

Publication

Les versions définitives des contributions seront publiées après envoi d'une première mouture et validation de la version définitive par le Comité scientifique, selon le calendrier prévu au point 5.

Les communications retenues feront l'objet d'une présentation lors de la journée d'études qu'organise l'École nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) et l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal (EBAD) en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) le 14 octobre 2022.

Ces contributions seront par la suite publiées sur [ODIL, la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation](#).

L'OIF se réserve le droit de ne pas publier une communication retenue au stade de la proposition.

Rémunération

Les auteurs dont les communications finales auront été sélectionnées et publiées seront rémunérés à hauteur de **700 (sept cents)** euros.

5. Calendrier

8 juillet 2022 : lancement de l'appel à communications

Pour toute question relative à cet appel à communication, écrire à Tidiane DIOH : tidiane.dioh@francophonie.org

15 août 2022, 23h59 : soumission des résumés à Tidiane DIOH (tidiane.dioh@francophonie.org)

22 août 2022 : sélection des contributions sur la base des résumés

30 septembre 2022 : envoi de la première version des contributions

7 octobre 2022 : renvoi des corrections du comité scientifique aux contributeurs

14 octobre 2022 : présentation des contributions à la journée d'études ENSSIB, EBAD, OIF

30 octobre 2022 : publication des contributions sur ODIL

6. Comité scientifique

Tidiane DIOH, Cyril NTONE et Malick NDIAYE (Organisation internationale de la Francophonie) ; Thomas Chaimbault-Petitjean et Susan Kovacs (École nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques -ENSSIB) ; Djibril Diakhaté et Moussa Samba (École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal-EBAD)